Partenaires :
Soyons vigilants!

Partenaires: Soyons vigilants!

Les fertilisants contiennent des nutriments essentiels qui permettent aux agriculteurs de produire des récoltes abondantes qui alimenteront des millions de personnes au Canada et ailleurs dans le monde. Le nitrate d'ammonium nourrit et fertilise les récoltes pour qu'elles soient riches et saines et qu'elles produisent une bonne alimentation pour les Canadiens. Par contre, il est crucial de le manipuler avec beaucoup de prudence. La sécurité des détaillants agricoles et des agriculteurs qui utilisent le nitrate d'ammonium constitue une priorité majeure pour l'Institut canadien des engrais. Nous avons tous un rôle à jouer.

Le programme Partenaires: Soyons vigilants! Vise à enseigner aux utilisateurs finaux de nitrate d'ammonium la manière sécuritaire de s'en servir à la ferme et à conscientiser les détaillants agricoles sur le rôle qu'ils doivent assumer pour bien contrôler la sécurité de leurs entrepôts.

Ce programme invite toutes les personnes qui fournissent et qui utilisent du nitrate d'ammonium à observer soigneusement les protocoles de sécurité et à signaler toute activité suspecte aux responsables de l'application des lois.

Agriculteurs Canadiens sont vigilants

Le programme Partenaires : Soyons vigilants! fournit aux agriculteurs les ressources nécessaires pour renforcer la sécurité de leurs pratiques d'utilisation du nitrate d'ammonium.

Achat et entreposage

- Il est important d'éviter d'entreposer le nitrate d'ammonium à la ferme, en n'achetant que le volume nécessaire aux cultures. Les règlements fédéraux interdisent formellement la revente de ce produit sans autorisation.
- Veillez à ce que le produit soit bien protégé avant de l'utiliser. Il ne doit pas être laissé sans surveillance dans un champ où des tiers pourraient y accéder

Signalement d'activités suspectes

- Il est crucial de signaler immédiatement toute preuve de vol, de tentative de vol ou d'altération, ou toute perte qui ne serait pas due à l'exploitation agricole habituelle au Réseau info-sécurité nationale de la GRC en composant le numéro sans frais 1–800–420–5805.

Les détaillants agricoles sont vigilants

Les détaillants agricoles ne devraient pas se contenter d'entreposer le nitrate d'ammonium de manière sécuritaire uniquement pour obéir à la loi, mais aussi par souci d'éthique. En reconnaissant la responsabilité qu'ont les détaillants agricoles de maintenir un entrepôt sécuritaire pour les fertilisants, vous les aidez à assumer leurs responsabilités au sein de notre communauté.

Collaborez avec votre détaillant agricole

- Les agriculteurs ont intérêt à entretenir des relations à long terme avec les détaillants agricoles de leur localité. Ce partenariat est important et doit se développer dans un esprit de confiance et de collaboration.
- Collaborez avec les détaillants agricoles à identifier vos besoins en nitrate d'ammonium. Le Règlement sur les composants d'explosifs limités (2013), Partie 20, exige maintenant que les détaillants tiennent des registres de ventes.

L'importance de connaître votre clientèle

- Les détaillants agricoles sont experts en condition des sols et savent quels sont les meilleurs produits nécessaires à l'exploitation agricole de leur région. En vendant le nitrate d'ammonium, ils peuvent confirmer qu'il s'agit du meilleur choix de fertilisants pour leurs clients.

L'importance de maintenir un entrepôt sûr

- Les détaillants agricoles sécurisent leurs entrepôts en y installant des alarmes, des systèmes d'éclairage, des accès contrôlés, des verrous, des pancartes et des systèmes de surveillance.
- Ils doivent tenir des registres détaillés de leurs ventes de nitrate d'ammonium. Les acheteurs doivent leur fournir une pièce d'identité et spécifier la façon dont ils envisagent d'utiliser le produit.
- En parlant avec leurs clients, les détaillants font preuve de vigilance. Ils apprennent à connaître les clients pour que le produit n'aboutisse pas entre de mauvaises mains.

GrowZone

La formation **sur l'usage sécuritaire du nitrate d'ammonium** présente l'information cruciale sur les mesures de sécurité que les détaillants agricoles doivent observer selon la loi. Les participants y apprendront :

- À mieux comprendre les responsabilités des employeurs;
- À reconnaître les particularités de chaque client;
- À bien tenir leurs registres;
- À tenir leur clientèle bien informée.

Cette formation est offerte sur la plateforme de cyber apprentissage GrowZone. Il est facile d'y participer et elle offre autant aux détaillants qu'aux agriculteurs, une occasion simple et rentable d'acquérir les connaissances et les ressources nécessaires pour intervenir en cas d'incident impliquant du nitrate d'ammonium.

Soyez prêts à intervenir.
Visitez growzone.cfi.ca
pour participer à cette formation.

Canadian Fertilizer Institute
Institut Canadien des Engrais

Natural Resources Canada / Ressources naturelles Canada
Canada

APNC
Association professionnelle en nutrition des cultures
Professional Association in Crop Nutrition
PACN

CAAR
Produce. Protect. Proud.

Ontario Agri Business Association

Atlantic Fertilizer Council

L'industrie des fertilisants du Canada a travaillé en partenariat avec le gouvernement et avec des organismes d'application de la loi pour offrir aux agriculteurs et aux détaillants agricoles le programme Partenaires : Soyons vigilants!

Pour plus d'information sur la bonne intendance agricole, sur les codes de pratique et sur les programmes de formation, veuillez visiter cfi.ca